

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2008**

Le onze septembre deux mil huit à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par lettre du 8 Septembre 2008, s'est réuni sous la Présidence de Madame GANSOINAT-RAVAINE, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE, André MORDENTI, François VALENTIN, Odile ANNEN-LACOMBE, Bernard MULLER, Victorien NICOLAS, Vincent BEMER, Catherine AMANN, Sophie DIAMANTINI, Chantal BRICOUT, André FABER, Angélique JOLY, Pierre NOIROT, Maurice BOYE, Colette ROTTIER, Joël XOLIN, Séverine COURTOIS SENE, Isabelle JASKULA.

**Absents excusés** : Monsieur Arnaud DEVILLEZ a donné procuration à Monsieur Bernard MULLER.

Nombre de conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 18

### **1) Aide sociale à une famille (huis clos) :**

Madame la Maire expose le point concernant la demande d'aide sociale à une famille de Verny. En effet, la commune a été sollicitée par l'assistante sociale qui assure des permanences tous les jeudis matin afin d'aider financièrement une famille de la commune en lui octroyant une aide de 180,00 €

Le conseil municipal prend acte de la décision et accepte avec une abstention (Vincent BEMER) l'octroi d'une aide d'urgence de 180 € à une famille de Verny.

### **2) Aide sociale à une personne (huis clos) :**

Madame la Maire annonce qu'une deuxième demande d'aide sociale en date du jeudi 11 septembre 2008 émane de l'assistante sociale. Elle concerne également une personne de la commune, vivant seule et qui a de nombreuses difficultés financières.

Madame la Maire propose de verser une aide de 300,00 €

Après exposé des faits, le conseil municipal accepte la proposition avec trois abstentions (Vincent BEMER, Pierre NOIROT, Angélique JOLY).

### **3) Redevance pour occupation du domaine public – Gaz de France :**

Madame la Maire expose le point concernant la redevance d'occupation du domaine public relatif au décret n° 2007-606 du 25 avril 2007. Ce décret modifie les régimes des redevances pour occupation du domaine public des communes par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et fixe le taux à hauteur de 100 % du plafond de 0,035 €/mètre de canalisation.

Après exposé de Mme la Maire, le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

### **4) Subvention aux Virades de l'Espoir :**

Madame la Maire propose d'octroyer une subvention aux Virades de l'Espoir pour un montant de 150,00 € Cette association lutte contre la mucoviscidose et fait une manifestation sur la commune de Verny le dimanche 28 septembre 2008 afin de récolter des fonds en faveur de la recherche.

Après cet exposé, les membres du conseil municipal votent la proposition à l'unanimité.

#### **5) Motion concernant la fermeture de la BA 128 :**

Madame la Maire annonce la fermeture prochaine de la BA 128 et propose au conseil municipal de délibérer sur la motion contre la fermeture de la BA 128. Madame **GANSOINAT-RAVAINE** explique que chaque commune est amenée à délibérer sur la motion et que la commune de Verny a fait circuler une pétition à l'ensemble de ses administrés. Ces différents documents seront ensuite remis au Maire d'Augny qui se charge de collecter toutes les motions.

Après délibération, le conseil municipal accepte la proposition avec une voix contre (André **FABER**), et deux abstentions (Catherine **AMANN**, Odile **ANNEN-LACOMBE**)

#### **6) Nouvelle porte fenêtre au périscolaire :**

Monsieur André **MORDENTI**, 1<sup>er</sup> adjoint, annonce qu'il y a nécessité de changer la porte fenêtre du périscolaire. Pour cela trois entreprises ont été consultées et la société **CAPDOUZE**, moins distante, a proposé une porte fenêtre en aluminium pour un montant de 3 280,00 €HT. Cette dépense sera imputée en investissement à l'opération 64 – Cantine.

Le conseil municipal vote la proposition à l'unanimité.

#### **7) Evacuation des eaux pluviales au cimetière :**

Monsieur Bernard **MULLER**, 4<sup>ème</sup> adjoint expose le point concernant l'évacuation des eaux pluviales au cimetière. Pour cela, trois sociétés ont été consultées, et après étude des offres, il est proposé au conseil de retenir la société **MAYER et Fils** qui a remis l'offre la moins disante pour un montant de 7 176,40 €HT.

Cette somme sera imputée en investissement à l'opération 53 – Installations urbaines.

Après délibération, le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

#### **8) Remplacement du portail et du portillon au cimetière :**

Monsieur Bernard **MULLER**, 4<sup>ème</sup> adjoint expose le point concernant le remplacement du portail et du portillon au cimetière. Après consultation de trois entreprises, il est proposé aux membres du conseil de retenir la société **BAILLARD FERRONNERIE** qui a remis une offre la moins disante et propose la somme de 2 820,00 €HT.

Cette somme sera imputée en investissement à l'opération 53 – Installations urbaines.

Après délibération, le conseil municipal vote la proposition à l'unanimité.

### **9) Solde du marché de construction du terrain de tennis couvert :**

Monsieur André **MORDENTI**, 1<sup>er</sup> adjoint, demande au conseil municipal de bien vouloir autoriser la municipalité à appliquer des pénalités de retard à l'encontre de la société Spantech qui a réalisé les travaux de charpente – couverture - menuiserie lors de la construction d'un court de tennis couvert. Or, l'entreprise a pris énormément de retard empêchant ainsi l'ouverture du bâtiment en novembre 2007. Monsieur **MORDENTI** propose de prendre en compte 41 jours de pénalités soit 150,00 € par jour de retard. Les 41 jours correspondent à l'arrivée de la présente municipalité à la tête de la mairie, soit un montant total de 6 150,00 €

Après en avoir délibéré, l'ensemble des conseillers municipaux accepte l'application des pénalisés de retard pour un montant de 6 150,00 €

### **10) Vente d'un terrain aux Bagrasses :**

Madame Odile **ANNEN-LACOMBE**, 3<sup>ème</sup> adjointe, expose le point concernant la vente d'un terrain aux Bagrasses. Un lotisseur a pris contact auprès de nombreux propriétaires de terrain il y a maintenant deux ans, et est parvenu à obtenir toutes les promesses de vente. Le but est de créer un nouveau lotissement sur la commune. La commune ne peut refuser la vente de ces différents terrains car la zone des Bagrasses est située dans une zone à urbaniser. La mairie souhaite ainsi vendre un terrain situé aux Bagrasses. Après avoir pris conseil auprès de France Domaines pour évaluer le montant du terrain, la commune propose la vente de la parcelle 92 soit 55 ares pour un montant de 3 150,00 € l'are soit la somme de 158 500,00 €

Après exposé des faits, le conseil municipal accepte avec une abstention (André **FABER**) la vente de terrain au lotisseur pour la somme de 158 500,00 €

### **11) Recensement 2009, désignation d'un coordonnateur :**

Madame la Maire annonce qu'un recensement est prévu du 15 janvier au 14 février 2009. A cette occasion, elle propose de nommer un coordonnateur chargé d'encadrer les recenseurs. Pour cela, Mme la Maire propose de nommer François **VALENTIN**, 2<sup>ème</sup> adjoint, comme coordonnateur.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent le choix de Madame la Maire.

### **12) Achat de mobilier pour psychologue scolaire :**

Madame la Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur l'achat de mobilier (armoires, rayonnage, fauteuil) pour le bureau de la psychologue scolaire installée à l'école depuis la rentrée. Pour cela, trois entreprises ont été consultées et l'entreprise CAMIF propose la meilleure offre pour un montant de 561,76 €HT.

Cette somme sera imputée en investissement à l'opération 62 – Ecoles.

Après en avoir délibéré, l'ensemble des conseillers municipaux accepte l'achat de mobilier pour l'installation de la psychologue scolaire.

### **13) Création d'un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe :**

Madame GANSOINAT-RAVAINE annonce la réussite d'un des agents techniques à un examen professionnel d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe. Elle propose de créer un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe en vue de sa nomination à compter du 1er octobre 2008.

Après exposé de Madame la Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à titre permanent, pourvu par un fonctionnaire à temps complet.

### **14) Création d'un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe :**

Madame la Maire annonce le reclassement d'un agent occupant actuellement un poste d'ATSEM 2<sup>ème</sup> classe pour un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe. Le reclassement est demandé par le Centre de Gestion après un avis favorable de la commune de Verny.

Après exposé des faits, le conseil municipal accepte à l'unanimité la création d'un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1er octobre 2008 à titre permanent, pourvu par un fonctionnaire à 31H41 par semaine.

### **15) Rénovation du groupe scolaire : Tranche 1 :**

Madame Odile ANNEN-LACOMBE, 3<sup>ème</sup> adjointe, expose les faits concernant la rénovation du groupe scolaire. Cette deuxième consultation porte sur la Tranche 1 qui se détaille en deux lots : lot 1 – clôture, jeux d'enfants et lot 2 – portes en aluminium.

Après consultation il est proposé de retenir : pour le lot 1 : la société ESPACE CREATION pour un montant de 31 000,00 €HT, et pour le lot 2 : la société SA KARM AGENCEMENT pour un montant de 8 666,00 €HT.

Cette somme sera imputée en investissement à l'opération 62 – Ecoles

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité le choix d'ESPACE CREATION pour le lot 1 et de la société SA KARM AGENCEMENT pour le lot 2.

### **16) Etude «Entrée de Ville» :**

Madame Odile ANNEN-LACOMBE, 3<sup>ème</sup> adjointe, annonce que suite aux nouvelles implantations sur la commune telles que la nouvelle caserne des pompiers, la prochaine caserne de gendarmerie, et le prochain lotissement les Bagrasses, il y a lieu de réfléchir aux éventuelles améliorations à apporter quant à la gestion de la sécurité et des nuisances, et de la qualité architecturale. Pour cela, des architectes ont été consultés et le cabinet d'architecture ARCHITECTURE ET ENVIRONNEMENT a proposé l'offre la moins disante pour un montant de 3 800,00 €HT.

Cette somme sera imputée en investissement à l'opération 19 - Voirie.

Après délibération, les membres du conseil municipal adoptent la proposition à l'unanimité.

### **17) Décision modificative n° 3 du Budget Primitif :**

Monsieur François VALENTIN, 2ème adjoint, annonce qu'il y a lieu de procéder à un changement dans le budget primitif en vue de financer le projet d'étude «Entrée de ville», ce qui se traduit de la manière suivante :

Chapitre 2313	Constructions	- 5 000,00 €
Chapitre 2031	Frais d'études	+ 5 000,00 €

Après exposé des faits, le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative n°3 au Budget Primitif 2008.

### **18) Décision modificative n° 4 du Budget Primitif :**

Madame la Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir opérer une modification dans le Budget Primitif afin de permettre à la mairie de venir en aide financièrement à des familles domiciliées sur la commune. (cf point 1 et 2 du procès verbal).

Cette modification se traduit de la manière suivante :

Chapitre 6574	Subventions	- 1 000,00 €
Chapitre 6713	Secours et dots	+ 1 000,00 €

Après délibération, le conseil municipal accepte la décision modificative n° 4 du Budget Primitif 2008 avec trois abstentions (Pierre NOIROT, Vincent BEMER, Angélique JOLY).

### **19) Achat de panneaux de signalisation :**

Monsieur François VALENTIN, 2ème adjoint annonce l'achat de divers panneaux de signalisation pour la commune de Verny. Pour cela plusieurs entreprises ont été consultées, l'entreprise la moins disante est l'entreprise EURO SIGNALISATION qui propose une offre de 971,54 €HT.

Cette somme sera imputée en investissement à l'opération 19 – Voirie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

### **20) Achat de la benne et de l'équipement du nouveau camion :**

Monsieur Bernard MULLER, 4ème adjoint, annonce qu'une consultation a été lancée afin d'acheter la benne et l'équipement du nouveau camion. Ainsi, trois entreprises ont remis une offre et la proposition retenue émane de la société MANU LORRAINE pour un montant de 9 035,00 €HT.

Cette somme sera imputée en investissement à l'opération 20 – Matériel.

Après délibération l'ensemble des membres du conseil vote l'achat de la benne et de l'équipement du nouveau camion.

**DIVERS :**

- Courrier émanant de Philippe LEROY Sénateur de la Moselle, Président du Conseil Général de la Moselle, en date du 05/09/08 en réponse au courrier de Mme la Maire en date du 23/04/08 relatif au terrain dénommé le «Parc du Château». La commune est intéressée par cette propriété départementale et souhaiterait éventuellement acquérir les terrains. Pour le moment le Conseil Général n'a pas pris de décision,
- Plusieurs naissances :
  - Samuel ACH, né le 1er août 2008 de Fabrice ACH et de Sophie CHERRIER domiciliés 14b, rue du Château,
  - Lisa POUZANKOV née le 23 août 2008 de Evgueniy POUZANKOV et de Natalia POUZANKOVA domiciliés 37, rue de la Gare
  - Louane JOCHUM née le 04 septembre 2008 de Stéphane JOCHUM et de Nadège MECHEN domiciliés 11, rue du Moulin
- Réunion sur l'extension de l'accueil du périscolaire le mardi 09/09/08, le comité de pilotage mis en place à cet effet, se réunira le 25/09/08,
- Remerciement de la municipalité sur la forte mobilisation à l'occasion du forum des Associations du 06 septembre dernier,
- Prochain conseil municipal le 16 octobre 2008 à 20H00.

Fait en séance, le 27 septembre 2008  
Pour copie certifiée conforme.  
Mme la Maire.

Marie-Thérèse  
GANSOINAT-RAVAINE